



Appel à communications

15^{ème} séminaire de l'AJEI

Justice et injustices dans le monde indien

Les sociétés du monde indien sont fortement marquées par la présence d'inégalités de tous ordres (inégaie répartition des ressources, inégalités dans l'accès à celles-ci...) pouvant entraîner un certain nombre de violences : discriminations, rapports de domination, violences faites aux femmes et aux minorités... Ces inégalités sont souvent acceptées socialement. Mais dès lors qu'elles font naître un sentiment de refus d'une situation considérée comme inacceptable, elles deviennent des injustices, rendant possible la formulation de revendications et la structuration des luttes sociales. Cet appel prend comme point de départ le paradoxe suivant : alors que l'on constate en Inde une « judiciarisation » (multiplication des recours à l'arbitrage judiciaire dans les affaires publiques) dans de nombreux domaines de la vie sociale (droit des minorités, gouvernance urbaine, environnement...) et un rôle accru de la justice dans la production de politiques publiques, on observe également un accroissement important des inégalités sociales et économiques.

Cette mobilisation de la notion d'injustice ne peut donc être analysée que par rapport à un idéal de justice, nécessairement pluriel (multiplication des valeurs liées à la justice qui pousse à remettre en question la vision universelle de cette notion), mais également par rapport à la justice entendue comme un système de normes, incarné par le droit notamment, ainsi que comme une institution. C'est pourquoi, au-delà de l'analyse des rapports entre éthique et droit, il convient ici d'examiner la justice comme un système social situé dans une perspective historique et spatiale critique, et d'analyser le contexte spécifique du monde indien.

Pour ce quinzième séminaire de l'AJEI, nous proposons le thème « Justice et injustices en Inde ». Dans une perspective interdisciplinaire, il s'agit d'approcher ces notions en abordant la manière dont elles sont mobilisées par une diversité d'acteurs et de s'interroger sur leurs différentes dimensions (sociale, économique, politique et spatiale) à travers une analyse de l'évolution des représentations, des valeurs, des normes, des pratiques mais également des dispositifs institutionnels. Il convient alors de se demander dans quelle mesure ces notions de justice et d'injustice traduisent, mais également contribuent à recomposer, les rapports de pouvoir ainsi que la notion de droit et de citoyenneté dans le monde indien. L'analyse des processus de production des injustices et de la construction des formes de justice semble, en effet, constituer un prisme pertinent pour une réflexion sur les relations qu'entretiennent les sociétés avec leur État.

Plusieurs axes non exclusifs et non exhaustifs sont proposés ici, permettant d'examiner de manière problématisée les divers aspects que ces notions sous-entendent, à travers des disciplines et des terrains d'étude variés.

Institution, normes et pratiques : le rôle de la justice dans la recomposition des rapports de pouvoir

La notion de justice induit la production d'un ordre social. Elle élabore des catégories qui participent à la construction de valeurs et de normes. Elle constitue donc une approche intéressante pour aborder les rapports de pouvoir au sein des sociétés du monde indien. Cet axe propose de s'interroger sur les formes de rationalité à partir desquelles s'élabore le droit, ainsi que sur la construction du pouvoir judiciaire dans une perspective sociale et historique. Il apparaît ici judicieux de se pencher sur le contexte colonial qui éclaire le lien entre la construction de catégories juridiques, la mise en place de procédures judiciaires, et l'affirmation d'un pouvoir de contrôle de l'État. Mais si le droit indien est hérité en partie de la colonisation britannique et repose sur la *Common law*, on ne peut le concevoir ici uniquement comme un système judiciaire « importé ». L'influence du droit hindou et musulman dans l'élaboration du droit personnel ou encore l'importance du droit coutumier nous rappellent que les sociétés du monde indien sont souvent marquées par un pluralisme juridique, où les ordres normatifs sont fluctuants, donnent lieu à des utilisations variées et peuvent entrer en concurrence. Par ailleurs, on pourra également discuter de l'impact des injonctions et des normes internationales dans la construction du droit aujourd'hui.

L'institution judiciaire en Inde constitue un appareil puissant, structuré, hiérarchisé mais fortement critiqué par des acteurs divers, lui reprochant notamment la lenteur des procédures. Cela favorise les procédures parallèles de compromis et d'arrangements, pouvant traduire de nouveaux rapports de domination au niveau local (intimidation, corruption...). La pluralité des instances judiciaires et du droit amène à s'interroger sur la mise en pratique de la justice, ainsi que sur les processus de négociation et de détournement. Comment alors s'articulent les rapports entre le système judiciaire, les autres systèmes normatifs et des réalités sociales complexes? Comment et dans quelle mesure se maintient une pluralité des pouvoirs? Il s'agit ici d'explorer la justice en tant qu'institution mais également en termes de pratiques judiciaires multiples pour saisir la manière dont se manifestent les rapports de pouvoir dans le monde indien.

Mobilisation de l'injustice et de la justice dans la construction du politique

Certains aspects des ordres sociaux inégalitaires ou certaines situations d'oppression (exploitation, dépossession, marginalisation, violence...) peuvent faire émerger des sentiments d'injustice. Il conviendra alors de se demander comment ce passage de l'inégalité à la formulation de l'injustice induit une forme de politisation des acteurs et permet la structuration des luttes sociales. Dans quelle mesure les outils judiciaires permettent-ils de lutter contre l'injustice? Quelles en sont les limites? En quoi le droit apparaît-il comme une ressource pour l'action collective, et la justice comme une arène privilégiée d'expression et de participation politique? On pourra ici se demander si les nouveaux usages du droit et de la justice impliquent un nouveau statut du juridique par rapport au politique et s'ils rendent possibles de nouvelles modalités de gouvernance.

La mobilisation de la justice, en tant que valeur (notamment en référence aux droits fondamentaux de la Constitution indienne) ou institution, est un procédé de plus en plus fréquent dans les conflits et les mouvements sociaux pour des acteurs aux intérêts divers. Elle intervient dans le processus de légitimation notamment pour les acteurs les plus démunis en situation illégale ou « informelle » (habitants des *slums*, vendeurs des rues...). Elle est également mobilisée par des acteurs représentant les classes moyennes (associations de

résidents par exemple), participant à l'émergence d'une société civile voulant faire entendre sa voix dans le processus démocratique mais assurant également ses intérêts. Cette perception de la justice par des acteurs se considérant comme plus légitimes pour défendre le « bien commun » participe à la redéfinition de la citoyenneté dans le monde indien.

Juger en Inde n'est pas seulement faire respecter la loi mais modifier les règles quand elles sont injustes. L'organisation du système judiciaire indien contemporain permet aux membres de la société civile de solliciter les Hautes Cours et la Cour Suprême pour des affaires portant sur la violation des libertés et des droits fondamentaux dans les actions entreprises par l'État. Dans ce contexte, les *Public Interest Litigations* constituent un moyen d'action pour les populations et permettent aux mouvements politiques d'interagir avec le système juridique et légal. Qui se saisit alors de ces outils juridiques ? Qui incarne ce « public » ? Il conviendra alors d'interroger la notion d'intérêt public, ses liens avec la justice et de se demander dans quelle mesure ces dispositifs contribuent à la redéfinition des rapports de pouvoir dans le monde indien.

La question de la justice spatiale dans le monde indien

En Asie du Sud comme ailleurs, l'injustice sociale se traduit dans l'espace. En effet, une réflexion sur l'espace permet d'appréhender les injustices à travers la question des distributions spatiales et de l'accès aux ressources (foncières, agricoles, urbaines...), mais également à travers l'analyse de la capacité d'action des populations sur leur territoire. L'espace tient également un rôle déterminant dans la production de situations d'injustice à travers notamment des processus de ségrégation, de fragmentation ou encore de discrimination liée à la localisation, qui demeurent très importants dans le monde indien. Ces questions d'injustices spatiales se posent avec encore plus d'acuité à l'heure de la libéralisation économique et de l'émergence de l'Inde, où l'on observe une intensification des inégalités socio-économiques et de la polarisation spatiale. L'organisation politique de l'espace constitue également une source puissante d'injustices et l'étude des nouvelles modalités de gouvernance interroge le lien entre justice et démocratie. Et par ailleurs, le système judiciaire institutionnel et les instances non officielles de justice sont fortement territorialisés et leur analyse implique une perspective spatiale critique, qui prenne en compte le jeu des échelles, pour leur compréhension.

Il paraît également essentiel de mener une réflexion sur la notion de justice spatiale elle-même, en posant la question de l'intervention publique en matière de redistribution, d'aménagement du territoire et de la redéfinition des modalités de gouvernance. Au-delà d'une analyse des politiques territoriales visant à réduire les injustices, on pourra envisager la justice spatiale comme une façon d'interroger les représentations que les populations ont de leur espace, leurs identités territoriales ainsi que leurs pratiques effectives de l'espace. La question du « droit à la ville », initiée par les travaux d'Henri Lefebvre, nous offre un prisme pertinent pour analyser l'accès aux ressources urbaines (logement, emploi, infrastructures, équipements, système de santé, espaces publics...) mais aussi le droit d'agir sur la ville, de prendre place dans le processus de décision et d'affirmer sa citoyenneté urbaine, dans le cadre des villes d'Asie du Sud.

La notion de justice environnementale met en avant la dimension écologique des injustices économiques, sociales et politiques. Les contributions s'intéressant aux formes de mobilisations articulées autour de cette notion (procès contre *Union Carbide* à Bhopal, conflits autour des ressources naturelles, conflits autour des parcs nationaux), menées par des acteurs divers (ONG, associations paysannes, association de résidents) seront donc les bienvenues.

Le chercheur face à l'injustice : enjeux réflexifs pour une démarche critique

Cet axe propose d'interroger la position et l'engagement éthique, politique mais également émotionnel du chercheur face aux injustices. La plupart des écoles en sciences sociales considèrent aujourd'hui que la justice et l'injustice ne constituent pas des réalités objectives faisant référence à des valeurs partagées par tous. Le travail de terrain offre un espace et une temporalité de mise en visibilité des rapports inégalitaires de pouvoir. Mais ce qui peut apparaître constituer une injustice aux yeux du chercheur ne l'est pas forcément pour les populations concernées, et vice versa. Ainsi, quelles valeurs sont mobilisées dans l'analyse de la justice ou de l'injustice ? Comment prendre les valeurs des autres comme objet de recherche sans engager les siennes ? Quelle place donner au sentiment d'injustice dans le travail de terrain ? Le terrain constitue en effet une situation concrète dans laquelle le chercheur est nécessairement et pleinement impliqué.

Par ailleurs, les chercheurs sur le terrain dans le monde indien sont souvent confrontés à la justice en tant qu'institution, ou du moins, aux relations que les enquêtés entretiennent avec elle (pratiques illégales, détournement du droit, transgression, corruption). Que faire des informations sur de telles pratiques, obtenues lors des observations et des entretiens ? Ainsi ces notions de justice et d'injustice réinterrogent la posture qu'adopte le chercheur sur son terrain et permettent la construction d'une démarche réflexive.

Les propositions de communication devront être adressées avant le vendredi 27 novembre, à l'adresse suivante: seminaire@ajei.org ou lola-sales@live.fr .

Elles devront comporter un titre, un résumé de 2000 signes et les informations suivantes concernant l'auteur-e : coordonnées, discipline, affiliation, sujet et nom du directeur de recherche, niveau d'étude. Après décision du comité d'organisation, il sera demandé aux auteur-e-s retenu-e-s de produire, avant le lundi 4 janvier, un texte de 20 000 signes maximum, destiné aux discutant-e-s de chaque session, et qui pourra par la suite être mis en ligne après corrections sur le site de l'AJEI.